



Mot d'accueil

Depuis plusieurs années, notre secteur est en pleine mutation. Le cadre législatif et règlementaire rénovant l'action sociale et médico-sociale, a placé l'utilisateur au centre du dispositif. L'utilisateur est ainsi reconnu en tant que sujet citoyen, bénéficiant de droits et libertés individuels.

Ainsi le législateur fait obligation pour chaque établissement médico-social, d'élaborer un projet d'établissement qui définit ses objectifs ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Un premier projet avait été écrit en 2004. Après une évaluation interne réalisée en 2009, nous avons donc ressenti la nécessité de le réactualiser.

Le projet d'établissement est un engagement tant vis à vis des personnes accueillies que vis à vis des organismes de tarification qui nous confient une mission.

Ce travail aura mobilisé l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire pendant presque deux années.

Je tiens à remercier tous ceux qui y ont participé et tout particulièrement Mr le président de l'AFDAEIM, Henri Delaunay-Belleville qui nous a assuré de son soutien et de sa présence aux moments clef de ce travail.

Merci également à Julie Buffeteau, consultante, qui nous a apporté tout son savoir faire et sa patience.

Ce projet d'établissement écrit n'est pas figé. Il est appelé à être critiqué et toute remarque et nouvelle proposition lui permettront de vivre et d'évoluer.

Elisabeth POILLOT, Directrice.
Janvier 2011

1. Les fondements règlementaires et associatifs du projet d'établissement

1.1. L'association AFDAEIM

1.1.1. Fonctionnement de l'Association

L'AFDAEIM regroupe 175 adhérents, constitués de parents et d'amis d'enfants ou d'adultes présentant un handicap mental.

Lors de l'Assemblée Générale, ils élisent leurs représentants au conseil d'administration qui se réunit 10 fois par an environ.

Les directeurs sont présents et participent à titre consultatif.

Les bénévoles élus assument une grande partie de la vie associative et de son fonctionnement.

1.1.2. Missions

« L'Association a pour but d'assurer au point de vue moral et matériel la défense des intérêts généraux des personnes inadaptées mentales et de leurs familles et notamment :

1. D'informer l'opinion et les pouvoirs publics et d'en obtenir tant sur le plan législatif que sur le plan financier, les moyens de réaliser l'éducation et le développement complet des personnes inadaptées mentales.
2. De réunir les familles pour l'étude en commun des problèmes de cette éducation adaptée et pour la création d'un climat familial favorable à l'épanouissement de tous. Ce but sera recherché avec le concours éventuel de tous les techniciens susceptibles d'apporter leur aide et leur compétence.
3. D'aider, de promouvoir, de créer et de gérer en plein accord avec les organismes publics, semi-publics ou privés intéressés, toutes les réalisations susceptibles d'apporter la rééducation des personnes inadaptées mentales.
4. De faciliter les rapports entre les familles et les services administratifs pour toutes les questions de prises en charge, d'aide matérielle, etc....
5. De se préoccuper de l'avenir des enfants inadaptés mentaux, de rechercher pour tous, les moyens susceptibles d'assurer leur intégration dans la collectivité, et, devenus adultes, de les protéger jusqu'à la fin de leur vie par la création d'ateliers et de foyers de vie, sans restrictions de quotient mental.
6. De créer et de gérer en plein accord avec les organismes publics, semi-privés ou privés intéressés, des Centres d'Aide par le Travail, ou autres établissements de travail protégé et de commercialiser toutes les productions réalisées dans ces ateliers. »

1.2. Les établissements gérés par l'AFDAEIM

En région Ile de France l'AFDAEIM est gestionnaire de plusieurs structures : un IME (constitué d'un IMP et d'un IMPro), un ESAT, une SAS et un Foyer de Vie en externat.

Elle gère également en Pays de Loire un ESAT et un Foyer d'hébergement regroupant plusieurs structures concourant à l'accueil des personnes handicapées.

Au total l'AFDAEIM propose un accueil à 443 usagers et emploie 164 salariés.

1.3. Le cadre législatif et réglementaire : les lois fondamentales

- **La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**

renforce certains principes déjà intégrés à notre fonctionnement.

Ce texte vient affirmer et promouvoir le droit des usagers.

Ainsi l'individu prime sur la collectivité. Il est bien au centre du dispositif. L'établissement doit donc s'adapter aux personnes accueillies et non l'inverse.

Cette loi définit les nouveaux outils garantissant l'exercice effectif de ces droits.

Le Foyer de Jour a élaboré et transmis ces documents aux personnes accueillies : Le livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement qui sont remis à l'admission.

Par ailleurs un contrat de séjour est élaboré et donné à la personne accueillie et/ou à son représentant légal.

Afin d'en assurer la plus grande diffusion, la Charte sera affichée dans l'établissement, et portée à la connaissance de tous. ¹

Afin d'associer les usagers au fonctionnement de l'établissement, la loi instaure un conseil de la vie sociale.

Il se réunit 3 fois par an dont une fois spécialement organisé par et pour les personnes accueillies.

¹ Voir Annexe 1

De plus, toute personne prise en charge dans l'établissement et/ou son représentant légal aura la possibilité de faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits à une personne qualifiée. La liste sera portée à leur connaissance. Cette personne qualifiée pourra intervenir en tant que médiateur, en cas de conflit avec l'établissement.

Comme le prévoit la loi, les règles de confidentialité ainsi que le droit d'accès aux dossiers sont portés à la connaissance des personnes accueillies et/ou de leur représentant légal.

- **La loi du 11 février 2005**

La loi du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » constitue une **modification profonde de la prise en charge du handicap en France** dont les incidences sont tout aussi importantes pour les personnes concernées que pour les collectivités locales.

Elle a en effet mis en place un nouveau cadre conceptuel au terme duquel le handicap n'est plus seulement une donnée individuelle mais « *le résultat de la combinaison d'une déficience et d'un environnement* », rendant nécessaire pour la société d'adapter l'environnement matériel et social. Ainsi, dans la présente loi, la situation de handicap se définit par : « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

La loi 2005 a également permis :

- la création des MDPH
- la création de nouvelles prestations de compensation du handicap.

- **Les grands axes de la loi santé, patient, territoire**

Nous tiendrons compte des orientations de cette loi et notamment des décrets d'application qui modifieront l'environnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La loi est un projet d'organisation sanitaire et non de financement. A terme, elle doit permettre de mettre en place une offre de soins gradués de qualité, accessibles à tous, satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé.

Elle prévoit une organisation régionale de la santé par la création des ARS (agences régionales de santé) qui ont pour mission d'assurer un pilotage unifié de la santé en

région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système.

1.4. Le schéma départemental

Le diagnostic du territoire présentait comme constats :

- Un retard de traitement des demandes (12 à 15 mois)
- Un taux d'équipement d'accueil médicalisé inférieur à la moyenne nationale
- Un déficit de place par handicap psychique
- Un besoin d'accompagnement des personnes handicapées adultes à domicile avec handicap moteur

5 axes du schéma 2007-2011

- Approfondir la connaissance des besoins pour mieux accompagner les personnes handicapées
- Proposer un accompagnement adapté au projet de vie de la personne
- Créer les conditions du plein exercice de la citoyenneté par les personnes handicapées
- Assurer la continuité du parcours socialisation, éducation, formation, emploi
- Développer les partenariats, les coopérations, faire évoluer les pratiques professionnelles et favoriser de nouveaux modes d'actions

Le projet du Foyer de Jour s'inscrit dans les grandes orientations du schéma départemental et notamment dans la participation sociale des personnes handicapées, le développement de partenariat pour l'accès aux activités, aux équipements et au développement de l'aide aux aidants.

1.5. les recommandations de bonnes pratiques professionnelles

• La bientraitance

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. La bientraitance découle de plusieurs concepts et trouve ses fondements dans le respect de la personne, dans sa dignité et dans sa singularité (comme il l'est précisé également dans la charte des droits et libertés des personnes accueillies).

Pour ce faire, nous nous attachons à soutenir les professionnels dans une démarche de bientraitance par :

- la mise en place de temps et de lieux de parole spécifiques leur permettant de réfléchir et d'analyser leurs pratiques dans le but de

les améliorer (5 séances annuelles encadrées par un professionnel extérieur),

- les réunions de synthèse hebdomadaires favorisant un partage et un enrichissement des compétences autour des observations au quotidien,
- l'identification des risques de maltraitance en équipe,
- des choix de formation professionnelle continue visant à une amélioration des pratiques,
- le recrutement de personnel qualifié.

Qu'est-ce que la bientraitance dans la pratique au Foyer de Jour ?

Suite à une réunion de l'équipe pluridisciplinaire ², la bientraitance au Foyer de Jour a été définie de la manière suivante :

- prendre en compte la singularité de la personne accueillie, notamment la culture d'origine,
- proposer un cadre contenant, rassurant au niveau verbal et non verbal, équivalent pour tout le monde tout en respectant le rythme et la problématique de chacun,
- respecter le projet individuel,
- porter un regard attentif à la personne, aux relations entre les personnes accueillies, entre les personnels et les personnes accueillies, lors des entretiens familles, avec les professionnels extérieurs (transport),
- grâce à une écoute objective et active de l'équipe, proposer un espace de parole à la personne, favoriser son expression, prendre en compte ce qui est exprimé et apporter des réponses adaptées,
- être capable d'échanger, de se remettre en question, de confronter plusieurs points de vue.

Lorsqu'un risque de maltraitance est porté à notre connaissance, l'établissement analyse la situation en équipe, avec la personne et se donne les moyens d'apporter les correctifs nécessaires.

• Ouverture de l'établissement à et sur son environnement

L'ouverture a pour but essentiel de favoriser l'insertion, de permettre une meilleure autonomie dans la vie quotidienne et sociale, de soutenir la place de l'usager dans la Cité. En utilisant les ressources et lieux extérieurs, l'établissement accepte une position «modeste», celle de ne pas assurer à lui seul la satisfaction de tous les besoins de l'usager. Simultanément, l'ouverture permet de faire évoluer les représentations sociales.

² Equipe pluridisciplinaire : ensemble de personnes intervenant directement dans la prise en charge des personnes accueillies : équipe éducative, rééducative et psychologues

Et plus particulièrement :

- Développer les liens sociaux et de citoyenneté des personnes accueillies
- Interagir avec le territoire
- Développer le caractère accueillant de l'établissement
- Soutenir les professionnels dans la mise en place de l'ouverture

- **Les attentes de la personne et le projet personnalisé**

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers que l'équipe pluridisciplinaire s'emploie à intégrer dans le projet. Chaque usager doit pouvoir bénéficier d'un projet propre adapté à ses attentes, à ses capacités et à son évolution.

Plusieurs principes soutendent l'élaboration et la mise en œuvre du projet :

- La co-construction d'un projet personnalisé dynamique souple et adapté au rythme de la personne
- La recherche de la participation de la personne accueillie
- L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet concernent l'ensemble des professionnels

- **Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.**

Nous prenons en charge les personnes accueillies au titre de la loi 2002. Ce type d'accueil leur impose de respecter les règles de fonctionnement et de vie en collectivité. La vie en collectivité génère donc des contraintes diverses : rythme de vie, hygiène, sécurité...Chaque personne doit pourtant pouvoir bénéficier d'un accompagnement individualisé qui contribue au développement, au maintien, au rétablissement ou à l'amélioration de son autonomie et de sa qualité de vie.

L'objectif est de promouvoir des pratiques professionnelles qui permettent un juste équilibre entre l'accueil collectif proposé, notre mission, et la responsabilité qui en découle, au bénéfice de la personne, selon trois axes :

- Proposer un cadre de vie collectif qui reconnaisse la personne accueillie comme individu, respectant son intimité, sa vie privée et son rythme
- Proposer un accompagnement professionnel personnalisé et promouvoir une vie collective de qualité,
- Proposer une ouverture de l'établissement sur l'extérieur, limitant les contraintes issues de la vie en collectivité

2. Identité et données de l'établissement

2.1. Présentation de l'établissement

Implantation géographique

Le Foyer de Jour est situé sur la commune de DUGNY (Seine-Saint-Denis), limitrophe avec le Val d'Oise. Elle compte 10 000 habitants.

Equipements de la Commune : gymnases, salle de sports, bibliothèque.

Proximité du Parc Georges Valbon (ex Parc Départemental de La Courneuve)

Accès par les transports en commun : RER B (Le Bourget)

Bus RATP : lignes 133 et 249 (arrêt Albert Chardavoine)

Contexte de création et évolution

Le Foyer de Jour a ouvert le 20 février 1980, dans des locaux cédés par l'Evêché de Saint-Denis.

L'agrément était alors de 30 places.

Depuis l'ouverture, l'établissement fonctionne 206 jours par an, en externat.

En 1990, les locaux sont agrandis avec la construction du nouveau bâtiment :

La cuisine et la salle à manger occupent désormais le rez-de-chaussée ; trois salles d'activités (esthétique, bois et couture) et une salle de repos sont aménagées au 1^{er} étage.

L'ancienne salle à manger est transformée en salle d'accueil et bureaux.

Puis en 1997, la pataugeoire, construite en sous-sol à l'ouverture de l'établissement, sera démolie. A cela deux motivations essentielles : normes d'hygiène et souci d'intégration sociale.

L'encadrement passe de 12,6 ETP à l'ouverture à 16,5 ETP en 2010.

2.2. Valeurs de l'établissement

La philosophie de l'établissement

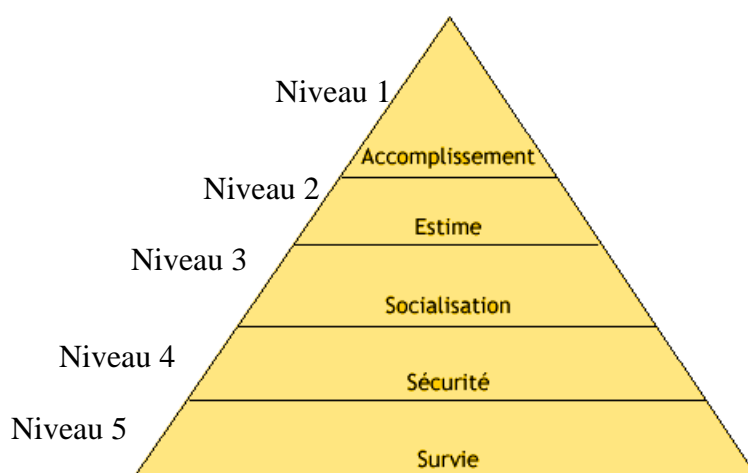
Les théories auxquelles nous faisons référence ne relèvent pas d'un seul courant de pensée mais des différents domaines que regroupent les sciences humaines.

Quels sont les besoins des personnes accueillies au Foyer de Jour ?

Le besoin est une « exigence née de la nature ou de la vie sociale » (Petit Robert)

La pyramide de Maslow permet de comprendre la hiérarchie des besoins de l'homme.

Selon ce psychologue américain, la satisfaction d'un besoin ne peut être réalisée que si les besoins de niveau inférieur sont eux-mêmes satisfaits.



Par exemple, un individu ne peut se sentir en sécurité (niveau 2) si sa première préoccupation est de trouver à boire et à manger (niveau 1)

Ces besoins sont classés en besoins de base : survie (respirer, se nourrir, dormir, avoir une activité musculaire et neurologique...), sécurité (protection physique et psychologique, stabilité familiale, propriété...), socialisation (affectivité, estime de la part des autres...)

Si ces besoins sont satisfaits, il y a apparition d'autres besoins, dits besoins secondaires de développement : estime de soi (sentiment d'être utile par exemple) et au 5^{ème} niveau : accomplissement de soi (accroître ses connaissances, développer ses valeurs...)

Si cette théorie sert de base aux « soins » destinés aux personnes accueillies, sa mise en pratique doit s'attacher aux besoins individuels de la personne.

De part la mission qui nous est confiée, nous devons répondre de façon systématique à la satisfaction des premiers besoins des personnes accueillies :

- les besoins physiologiques
- la sécurité tant physique que psychologique
- la socialisation
- l'estime de soi
- l'accomplissement

Compte-tenu de la population que nous accueillons, l'une des grandes difficultés auxquelles nous sommes confrontés concerne bien le recueil des besoins de la personne.

Nous devons ainsi tout mettre en œuvre pour faciliter ce droit à l'expression, nous donner les moyens pour les recueillir. Nous devons accompagner le résident pour que priment ses propres désirs sur ceux de son entourage (milieu familial, équipe éducative...)

Nous ne devons pas faire à la place de la personne accueillie, ni décider pour elle.

Le cadre éthique

Respect

Le respect de la personne accueillie est un principe fondamental de base, une valeur constante de référence pour notre travail auprès des adultes accueillis, valeur portée par les salariés et bénévoles de l'association.

Cette valeur essentielle se décline à plusieurs niveaux :

- **Respect de toute personne humaine et respect de sa dignité.**

Préambule à la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde »

- **Respect du projet de vie de la personne dans l'institution** : par l'écoute de ses attentes et l'observation ou le recueil de ses besoins, dans la limite de l'accord de son représentant légal.

- **Respect de la différence** : amène à reconnaître que la personne handicapée est un citoyen à part entière. Ce respect de la personne rendue différente par sa déficience mentale implique d'en faire, dans toute la mesure du possible, l'acteur, le sujet de sa propre vie par un accompagnement vers l'autonomie.

Autonomie (et son opposé : dépendance)

« Droit de l'individu de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet »
(définition du Petit Robert)

Nous nous attacherons à toujours favoriser l'autonomie de la personne accueillie.

Chaque personne a la possibilité de faire certains choix. Nous créons les conditions pour que chaque usager ait la possibilité de faire ses choix.

Le principe d'autonomie nécessite que cette capacité, même diminuée soit respectée.

Consentement éclairé

Cette règle de base exprime le principe d'autonomie. Il est défini dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (art- 4)

Le rôle de l'information dans cette recherche du consentement est capital. Elle doit être adaptée aux difficultés des personnes que nous accueillons, dans son contenu et dans sa forme.

L'information est un droit reconnu (art- 3) de la charte des droits et libertés de la personne accueillie

Confidentialité

L'ensemble du personnel intervenant au Foyer de Jour est tenu au secret professionnel, au devoir de réserve, comme inclus dans la plupart des codes de déontologie des différentes professions.

L'ensemble de ces valeurs est présent tout au long de notre action.

Elles nous guident au quotidien et sont notre référence.

2.3. Inscription de l'établissement dans son environnement

Extrait de la recommandation de bonne pratique :

« L'ouverture est entendue comme un double mouvement, à et sur l'environnement, dans le but de :

- faciliter la venue à l'intérieur de l'établissement : des familles, des bénévoles, des partenaires, des visiteurs... L'établissement est alors une ressource pour l'environnement ;
- aller vers l'extérieur de l'établissement afin d'intégrer les personnes accueillies, sensibiliser cet environnement social à l'accueil des personnes et créer les conditions d'un enrichissement mutuel. L'établissement s'appuie sur les ressources de l'environnement.
- permettre aux équipes d'enrichir leurs analyses et de renouveler leurs modalités d'intervention au contact de méthodes et de pratiques différentes »

Promouvoir toutes les occasions de favoriser la reconnaissance de la place de l'établissement: organisation d'Exposition des travaux réalisés par les personnes accueillies, de Journées Portes Ouvertes...

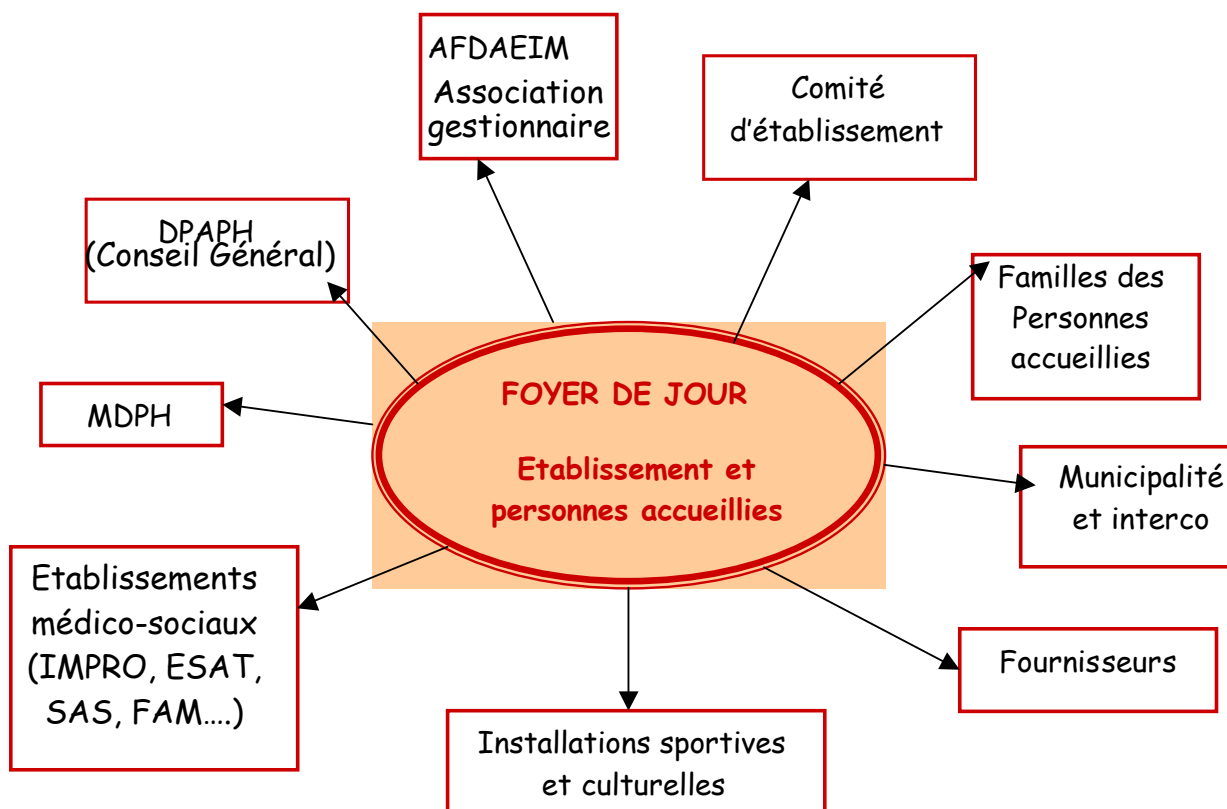
La municipalité de Dugny met à notre disposition différentes infrastructures sportives et culturelles : gymnase, dojo, court de tennis.

Nous avons également de larges facilités d'accès à l'espace culturel (organisation de projections cinématographiques) et à la médiathèque.

De plus nous pouvons accompagner un groupe à la piscine du Bourget, une fois par semaine.

Nous avons établi un lien plus privilégié avec l'ESAT Le Carrefour, géré par l'AFDAEIM. Grâce à ce partenariat un groupe bénéficie d'un accueil à temps partiel dans un atelier de production.

Participation à différents groupes de travail : Représentant des employeurs (FEGAPEI) pour UNIFAF Ile de France (organisme collecteur de fonds pour la formation continue de notre branche professionnelle), pour la CDCPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) et à chaque fois qu'une représentation de l'établissement est sollicitée.



2.4. La définition des missions du Foyer de Jour

Le Foyer de Jour accueille, en externat, des adultes en situation de handicap mental pour favoriser, **en travaillant avec leur famille et/ou leur représentant légal**, une plus grande insertion sociale possible et élaborer **un projet d'avenir en harmonie avec leurs évolutions**.

Les objectifs du Foyer de Jour sont les suivants :

- identifier les besoins de la personne accueillie
- assurer l'écoute et le soutien de la personne accueillie et de sa famille (identifier besoins, demandes et potentialités)
- favoriser l'expression individuelle
- maintenir et développer les acquis éducatifs et sociaux des personnes accueillies
- accompagner et soutenir la personne accueillie, dans les actes de la vie quotidienne
- préparer un projet d'avenir

2.5. Le public accueilli

- **Identification des publics accueillis**

Les adultes accueillis présentent un handicap mental dont l'origine est multifactorielle (génétique, psychique, lié à des troubles envahissants du développement) et dont les manifestations sont compatibles avec une vie en collectivité non médicalisée.

Les principales difficultés identifiées touchent essentiellement la communication, les repères spatio-temporels, l'autonomie, la motricité et les relations sociales.

Nos critères d'admission :

- Avoir une notification d'orientation Foyer de Jour de la MDPH
- Résider sur l'une des communes desservies par notre service de transport.

L'orientation vers le Foyer de Jour est motivée par l'inaptitude au travail.

Données sociologiques (au 31 décembre 2009)

- Moyenne d'âge : 26,8 ans
- Sexe : 21 hommes et 17 femmes
- Origine géographique : 30 originaires de la Seine-Saint-Denis et 8 du Val d'Oise
- Tous les usagers sont hébergés en famille.
- Nous accueillons une population cosmopolite aux appartenances culturelles variées.

Evolution du public

Une grande partie des dernières admissions (sur les deux dernières années) a concerné des personnes en fin de prise en charge en SAS. Le niveau requis pour intégrer un ESAT étant de plus en plus relevé, bon nombre de ces personnes ne peuvent plus y accéder.

Durée moyenne de l'accompagnement

La durée moyenne de séjour est de 4,67 ans.

En effet la particularité de l'établissement est d'élaborer un projet d'avenir en accord avec la famille et la personne accueillie et ce, dès l'admission.

Tout au long de la prise en charge nous mettrons en œuvre ce projet. Notre expérience a montré qu'il était beaucoup plus facile de travailler cette séparation en dehors de toute urgence et en l'anticipant.

2.6. Les financements

L'établissement reçoit un financement du Conseil général du département de résidence des personnes accueillies, soit majoritairement de la Seine Saint-Denis, sous forme d'un prix de journée.

Pour 2010, il est de 129,12 €.

Ce budget établi annuellement, est présenté au Conseil Général et accepté par ce dernier.

Les personnes accueillies participent financièrement à leur prise en charge et aux frais de transport pour un montant annuel fixé en accord avec le financeur (1440€ pour l'année 2010).

Journées réalisées : 7200

Nombre d'ETP : 16,50

3. L'accompagnement : nos moyens

3.1. Les dimensions de notre accompagnement : L'équipe pluridisciplinaire

3.1.1. La composition de l'équipe

L'équipe pluridisciplinaire est constituée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs-éducateurs, d'A.M.P. (Aide Médico-Psychologique) de psychomotriciens et de psychologues.

L'engagement éducatif est le même pour chaque membre de l'équipe éducative. Chacun est force de proposition, quelle que soit sa formation initiale.

3.1.2. Les différentes fonctions

- **Educative**

L'objectif de la fonction éducative est d'accompagner et de soutenir les résidents, dans le respect des projets personnalisés.

La fonction éducative est définie autour des axes suivants :

- L'instauration d'une relation éducative sécurisante avec la personne
- La veille au bien être, à la sécurité, à la santé
- L'écoute
- L'observation et l'analyse de la situation: identification des potentialités, des intérêts, des difficultés, des limites
- La poursuite du processus de socialisation
- L'accompagnement, le soutien et la favorisation de l'évolution de la personne dans le respect du rythme de chacun

L'éducateur doit maintenir un cadre éducatif, tout au long de la journée : encadrement d'une activité, aide à la gestion des temps informels, accompagnement des actes de la vie quotidienne, accueil et départ.

- Les éducateurs font preuve :

- d'autorité de compétence : elle provient des savoirs, savoir-faire et savoir-être d'une personne ou d'un organisme. Elle peut être reconnue à quiconque se situe dans une démarche personnelle et positive d'amélioration aux points de vue attitudes, connaissances et compétences

- de neutralité, de juste distance
- de capacité d'adaptation

Ce cadre éducatif est garanti par la réflexion collective, le travail pluridisciplinaire permettant de donner du sens aux actions et de prendre le recul nécessaire.

▪ Rééducative et thérapeutique

Le psychomotricien s'intéresse à la personne dans sa globalité (corps et psyché). Son intervention mobilise les capacités corporelles, expressives et relationnelles et ne se focalise pas uniquement sur le symptôme initial.

Il recherche l'harmonie des fonctions motrices et psychiques en prenant compte des dimensions corporelles, cognitives, affectives, et identitaires.

Au Foyer de Jour, le psychomotricien veillera à lutter contre la « sédentarisation », à maintenir et développer les acquis moteurs, expressifs et cognitifs, à atténuer les difficultés motrices et/ou comportementales et à favoriser l'affirmation de chaque personne accueillie dans son identité et ses compétences propres.

La psychomotricité est exercée selon trois modalités :

- Prises en charge individuelles
- Prises en charge de groupe à l'intérieur de la structure
- Prises en charge de groupe à l'extérieur, avec utilisation d'un support sportif

▪ Psychologique

L'action psychologique s'inscrit dans le cadre institutionnel, à savoir celui de la dynamique du travail éducatif, rééducatif et thérapeutique.

L'intervention du psychologue cherche à optimiser la prise en charge en articulant les dimensions éducative, rééducative et thérapeutique.

Cette intervention s'articule autour de trois axes : personnes accueillies et leurs familles, équipe pluridisciplinaire, et partenaires institutionnels.

Concernant **la vie institutionnelle**, les psychologues participent à la réunion hebdomadaire de synthèse et à différentes réunions de l'équipe pluridisciplinaire.

Ils apportent un éclairage lors de l'analyse des situations des personnes accueillies afin de permettre une meilleure compréhension des situations et difficultés.

Chaque membre de l'équipe (éducateur, rééducateur...) a la possibilité de les rencontrer pour évoquer des difficultés dans l'analyse de certaines situations qui se présentent au cours du déroulement de la prise en charge et/ou des problèmes spécifiques posés par une personne accueillie ou son suivi. Ainsi, il co-élabore et co-rédige le projet personnalisé.

Il a également un rôle de médiation lors de conflit, incompréhension entre les personnes accueillies et l'équipe, afin de soutenir la relation éducative.

Le psychologue a une action de type thérapeutique auprès des personnes. Il leur apporte son soutien, par des contacts et entretiens individuels de fréquence variable, qui permettent de mieux évaluer leur évolution et/ou de les soutenir sur le plan psychologique.

- **Travail auprès des familles**

Toutes les personnes accueillies et leur famille ont pour référent un des deux psychologues de l'établissement. Des rencontres régulières permettent d'évaluer la mise en place et l'évolution du projet personnalisé de chaque personne accueillie.

- **Avec nos partenaires institutionnels**

Les psychologues peuvent participer à des rencontres, contacts qui sont susceptibles d'améliorer l'accompagnement de la personne accueillie prise en charge et orienter les familles vers un relais plus adapté.

De plus, les psychologues participent à la phase d'admission, lors des premiers entretiens.

Ils établissent les bilans nécessaires au travail institutionnel : bilan psychologique, projet personnalisé et projet de réorientation.

- **Sociale**

Le pôle d'accompagnement social et de suite a pour mission de :

- Soutenir, accompagner, informer, orienter les personnes et leur famille
- Apporter un appui et une aide dans les démarches administratives et sociales en rapport avec la situation de la personne accueillie au cours des différentes étapes de sa prise en charge au Foyer de Jour
- Co-élaborer et mettre en place le projet d'orientation avec l'équipe pluridisciplinaire dans le respect du projet individualisé
- Articuler l'accompagnement entre la personne, sa famille, la direction, l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires
- Renseigner les personnes accueillies et leurs familles sur les séjours de vacances et les possibilités de prises en charge durant les week-ends

De sa place particulière, le pôle d'accompagnement a une vision globale de la prise en charge de la personne accueillie, et peut être amené à mobiliser les différentes composantes de l'équipe pluridisciplinaire autour du projet de la personne accueillie.

3.1.3. les supports à la prise en charge

3.1.3.1. les activités

L'ensemble des activités proposées vise à une plus grande autonomie dans le but de favoriser l'insertion sociale et familiale de chacun. Il s'agit de rechercher le bien être des personnes accueillies en proposant un espace accueillant, rassurant et valorisant. Les activités sont un support de médiation à la relation éducative.

Il n'y a aucune exigence de rentabilité, ni de réalisation parfaite.

Différentes activités sont proposées à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

La répartition des activités est élaborée une fois par an, selon un rythme hebdomadaire fixe.

L'ensemble des activités doit être suffisamment varié quant aux supports utilisés pour répondre aux besoins et aux capacités des personnes.

C'est à l'éducateur d'adapter le contenu et le support d'une activité, et non aux personnes accueillies de s'adapter à l'activité.

Chaque projet d'activité est écrit et se traduit en termes d'objectifs. Il doit être évolutif en fonction des participants et des encadrants. Il peut être initié par un ou plusieurs membres de l'équipe éducative et rééducative. Il n'est mis en place qu'après accord de la direction.

Le support proposé doit être adapté aux personnes et faire appel à leur statut d'adulte.

Ces projets d'activités sont évalués annuellement lors d'un entretien entre chaque membre de l'équipe éducative ou rééducative et le représentant de la direction.

Grâce à sa présence, l'équipe éducative accompagne et soutient les personnes accueillies à chaque instant de la prise en charge.

Les activités utilisant un support manuel

Objectifs : Bien au-delà de l'acquisition d'une technique, ces activités ont pour objectif de proposer un cadre éducatif favorisant l'émergence de l'expression sous toutes ses formes.

Supports proposés :

Terre, rotin, mosaïques, décoration, peinture sur verre, collage, papier recyclé

Les activités liées à la vie quotidienne et à l'insertion sociale

Objectifs : Ces activités visent à une meilleure reconnaissance du statut d'adulte des personnes accueillies au sein de leur environnement social et familial

Supports proposés :

Cuisine, esthétique, hygiène et soin, sorties courses, expositions, jeux, préparation des journées à thème, groupe Découverte, bibliothèque, jardinage, Accueil à Temps Partiel, sortie au Parc

Les activités d'expression et de communication

Objectifs : permettre aux personnes accueillies de s'exprimer par tout moyen de communication et de création

Supports proposés :

Informatique, expression théâtre, conte, rythme et sons, journal, photographie, expression, peinture, histoire rythmée

Les activités rééducatives et thérapeutiques :

• Prises en charge de groupe à l'intérieur de la structure

Objectifs : Les groupes proposés sont construits autour des médiations artistiques suivantes : Danse et Cirque.

Au travers de ces médiations les objectifs principaux sont :

- Induire, contenir et soutenir l'expression créative.
- Développer la conscience, les capacités (motricité, coordinations, tonus, équilibre...) et l'expression corporelle.
- Améliorer l'organisation spatio-temporelle.
- Renforcer l'affirmation identitaire et les interactions, les capacités relationnelles des participants.
- Stimuler la verbalisation des vécus.

Ces groupes ont lieu au sous-sol de l'établissement et sont encadrés par une psychomotricienne et un membre de l'équipe éducative.

Cette collaboration est riche de part la complémentarité des fonctions et des approches.

• Prises en charge individuelles

Objectifs : Ce travail débute par un bilan psychomoteur qui permet d'évaluer les difficultés et compétences psychomotrices de la personne accueillie, à un moment donné.

Une fois réalisé, le bilan donne une vision globale et permet de construire un projet thérapeutique personnalisé. Tout au long de la prise en charge, qui peut

s'échelonner sur plusieurs années, le psychomotricien veille à instaurer un cadre contenant, sécurisant et valorisant pour la personne.

- **Prises en charge de groupe à l'extérieur, avec utilisation d'un support sportif**

Objectifs : Ces activités visent à maintenir et développer les capacités physiques des personnes accueillies

Supports proposés :

Judo, piscine, initiation à l'équitation, tennis

Ces activités sont encadrées par le psychomotricien et/ou un membre de l'équipe éducative.

Le temps du repas

Certaines personnes accueillies ont besoin d'un accompagnement ou d'un soutien pour le repas (se servir, couper).

L'accompagnement par un membre de l'équipe éducative est nécessaire durant le temps du repas du midi. Chaque personne accueillie doit pouvoir bénéficier de cet accompagnement. Ainsi, l'ensemble de l'équipe éducative prend ses repas avec les personnes accueillies.

Stages et séjours d'accueil temporaire

En fonction de l'évolution du projet personnalisé des personnes accueillies, des séjours d'accueil temporaire ou des stages dans d'autres établissements médico-sociaux peuvent être proposés. Leur durée est variable.

Ces séjours permettent, dans le cadre du projet de vie de la personne accueillie :

- d'évaluer ses capacités d'adaptation à un nouvel environnement et à un autre type de prise en charge,
- de préparer son orientation,
- de proposer un accueil en foyer de vie avec hébergement pour répondre, en situation d'urgence, à une demande de sa famille.

Le projet est co-construit avec les personnes accueillies, leur famille et les partenaires.

L'objectif et la durée de ces séjours sont déterminés à l'avance. Chaque séjour fait l'objet d'une évaluation communiquée à l'ensemble des personnes concernées.

Les séjours d'établissement

Nous proposons des séjours d'établissement avec hébergement, encadrés par le personnel du Foyer de Jour. Un projet écrit, validé par la direction, définit les objectifs et moyens de chacun des séjours.

Chacun des projets est axé autour de la poursuite et de l'approfondissement du travail réalisé tout au long de l'année.

Ce type de prise en charge est primordial pour notre action éducative.

Les objectifs sont de proposer un autre support à la prise en charge, d'accompagner les personnes accueillies dans un contexte différent, de mieux appréhender leur réalité au quotidien.

Pour les personnes accueillies et leur famille, c'est aussi l'occasion de vivre une situation de séparation temporaire.

Les temps informels

- le matin entre l'arrivée et le début des activités

L'objectif : accueillir les personnes dans les meilleures conditions et leur permettre de gérer au mieux ce temps de transition et de réinvestir l'établissement.

Les moyens :

- Répartir l'équipe dans les différents espaces
- Accompagner individuellement la personne, en cas de difficultés pour entrer dans le foyer, pour ranger leurs effets personnels, gérer des conflits, l'anxiété,
- Rassurer les personnes en les informant sur le déroulement de la journée,
- Les inviter vers différents lieux avec à disposition radio, dessin, magazines, revue de presse, jeux...
- Leur permettre de rencontrer les différents membres de l'équipe : psychologue, services généraux, cuisinier, secrétaire etc.

- après le repas

Les objectifs :

- proposer un temps de détente dans un cadre rassurant, respectant les rythmes de chacun.
- permettre aux personnes accueillies de rencontrer les psychologues.

Les moyens :

- Proposer des lieux d'accueil diversifiés
- Proposer différents supports
- Une libre adhésion à ces différents lieux

- Entre fin d'activité et départ

Objectif : permettre aux personnes accueillies de gérer au mieux le départ

Les moyens :

- Accompagner les personnes
- Veiller à ce que chacun reparte avec ses effets personnels
- Informer les personnes sur l'organisation du lendemain
- Poser des repères temporels

3.1.3.2. le suivi psychologique et social

Les psychologues proposent aux personnes accueillies, des prises en charge individuelles sous forme d'entretiens soient ponctuels soient réguliers.

Les entretiens ponctuels ont pour but d'accompagner l'adulte accueilli face à une situation de détresse passagère ou de crise inhérente à son histoire, à une problématique vécue en famille, au foyer de jour ou liée à tout autre élément de sa vie quotidienne.

Les entretiens réguliers avec certains participants correspondent à des accompagnements de type « soutien psychologique ». Si besoin, cet entretien se déroulera pendant un temps d'activité au foyer et sera prévu dans l'emploi du temps de la personne. Ce type d'étayage s'avère nécessaire, bénéfique et apaisant pour des adultes présentant des troubles psychiques plus installés et/ou paraissant débordés par une souffrance personnelle.

Ces entretiens sont effectués :

- à la demande de la personne
- sous l'impulsion d'un tiers -membre de l'équipe pluridisciplinaire ou de la famille- mais dans ce cas, l'accord du participant est toujours un pré requis incontournable.

Les entretiens familiaux sont un outil complémentaire de l'accompagnement psychoaffectif de la personne accueillie.

En fonction des besoins, les psychologues interviennent ponctuellement en atelier. En binôme avec l'éducatrice animant l'atelier, ils s'appuient alors sur le support éducatif utilisé et la dynamique du groupe pour travailler avec le participant d'une manière médiatisée.

Ces interventions ponctuelles en groupe peuvent aussi s'effectuer à l'initiative d'un membre de l'équipe éducative soulevant une question précise relevant spécifiquement de son atelier.

3.1.3.3. le travail avec les familles

Cet axe de travail est capital pour les prises en charge que nous proposons au Foyer de Jour.

Nous recherchons, dès l'admission, à ce qu'un lien de confiance s'établisse entre les parents et l'établissement.

Les familles sont associées à l'accompagnement des personnes accueillies et à l'élaboration de leur projet de vie.

La prise en charge individualisée des participants se voit ainsi optimisée.

Cet axe de travail est proposé dans le cadre d'entretiens familiaux réguliers de nature psychologique ou sociale.

- **le suivi psychologique**

Ces rencontres avec les familles peuvent être initiées à la demande de la famille, du participant ou du Foyer.

Ces entretiens ont lieu après la réunion de synthèse concernant le participant ou sont ponctuellement motivés par un changement notable de comportement ou par un malaise exprimé par le participant au Foyer ou en famille.

Les entretiens de suivis sont réguliers (deux à trois fois par an en moyenne). Ils contribuent à l'élaboration ainsi qu'à l'évaluation du projet individualisé et ce, en terme de mise en place et d'évolution.

De façon plus formelle, c'est lors de ces entretiens que se signent les contrats de séjours préalablement co-rédigés avec le référent éducatif.

L'ensemble de ces rencontres avec les familles s'effectue en plusieurs temps. Dans un premier temps, les familles sont reçues seules avant d'être rejointes, dans un second temps, par le participant et son référent éducatif. Lorsque ces entretiens

concernent plus précisément le projet d'orientation après la prise en charge au Foyer de Jour, l'éducatrice du service de suite est associée à cette rencontre.

- **le suivi social**

Le service de suite réalise auprès des familles :

- l'élaboration, le suivi, la mise à jour du dossier administratif et social
- un accompagnement dans les demandes de compensation du handicap (renouvellements/placement/allocations...)
- une aide à l'établissement des comptes de gestion dans le cadre d'une tutelle
- un soutien et une aide des personnes accueillies et de leur famille en fin de prise en charge pour toutes démarches et recherches.

- **Le café des parents**

« *Le café des parents* » est un espace de rencontre et de parole à destination des familles (parents, membre de la fratrie,...etc.). Cet accueil collectif des familles, sans les participants, fonctionne sur la base d'un volontariat. Les familles s'y retrouvent régulièrement (cinq rencontres au minimum par an) de façon conviviale, autour d'un café...

Animé par deux professionnels, un psychologue et l'éducatrice du service de suite, cet accueil spécifique créé une dynamique de rencontres interfamiliales facilitant une rupture de l'isolement social inhérent à la situation de handicap de leur enfant. Par l'intermédiaire de discussions, les expériences positives ou douloureuses se partagent dans un cadre respectueux et sécurisé tout en s'appuyant de manière pragmatique sur leur réalité quotidienne.

Cet espace est un moyen et un outil supplémentaire, en complément de la prise en charge des personnes accueillies.

Ainsi, le « Café des parents » est à la fois un temps pour « être ensemble » et un réel espace d'auto support et de soutien aux aidants.

3.2. la personnalisation de l'accompagnement

3.2.1. la notion de référence

Un référent éducatif : rôle et mission

C'est un membre de l'équipe éducative qui travaille en collaboration étroite avec les psychologues, les psychomotriciens, le service de suite... Il n'a pas l'exclusivité dans la relation. (cf. fonction éducative)

Il est l'interlocuteur privilégié pour le participant et sa famille même si l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire reste responsable de la prise en charge.

Il fait le lien entre l'ensemble des acteurs : l'équipe pluridisciplinaire, la personne accueillie, les familles, les partenaires...

Il accueille la personne lors de l'admission, lui fait visiter l'établissement, lui présente l'équipe et les activités auxquelles il participera.

Il évalue la situation, les besoins, les capacités et les potentialités selon une grille d'évaluation et d'observation.³

Il met en œuvre le projet individuel :

- il est co-garant du PI
- il vérifie la cohérence de la répartition des prises en charge avec le PP, en lien avec le psychologue référent
- il rédige le compte rendu de la réunion de synthèse et doit assurer sa diffusion après avis du référent psychologique.
- il co-rédige le contrat de séjour avec le référent psychologique.

Il participe aux entretiens famille :

- il est porte-parole de l'équipe-éducative auprès de la personne accueillie/famille
 - il est porte parole de la personne accueillie auprès de l'équipe pluridisciplinaire et lors des entretiens famille
 - il constitue un repère pour les familles
 - il s'assure de la bonne transmission des infos personne accueillie / équipe pluridisciplinaire
 - il n'a pas l'exclusivité de l'information et veille à sa bonne circulation, tout en respectant le droit de réserve et l'intimité de la personne. (cf. fonction éducative)
- En fonction de la situation, la référence peut être transmise à un autre membre de l'équipe.

³ Annexe 2

Un référent psychologique : rôle et mission

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, le psychologue travaille en complémentarité avec l'ensemble du personnel.

Il n'a pas l'exclusivité de la relation.

Grâce à une écoute active, il prend en compte les dimensions psychoaffective, familiale et culturelle de la personne accueillie et de sa famille et les met en lien au service d'une meilleure prise en charge.

Il est l'interlocuteur privilégié de la personne accueillie et de sa famille.

Tout au long de la prise en charge, l'équipe s'appuie sur le référent psychologique :

- recherche de médiation
- partage d'informations
- co-garant du PI
- il vérifie la cohérence de la répartition des prises en charge avec le PI, en lien avec le référent éducatif

C'est un travail de partenariat avec le référent éducatif.

3.2.2. Admission et accueil

◆ Admission

L'âge limite au moment de l'admission est de 30 ans.

En tant qu'établissement intermédiaire la durée de la prise en charge ne dépassera que rarement 10 ans.

Les dossiers de candidature nous sont en général adressés par les Etablissements Médico-sociaux, rarement par des familles elles-mêmes.

La procédure d'admission, qui se déroule sur une période de 6 mois environ, est déterminante pour notre futur travail avec le candidat et pour recueillir l'adhésion de sa famille au projet proposé par le Foyer de Jour.

Elle comporte plusieurs étapes :

Après lecture du dossier, un premier courrier informe la famille ou le représentant légal ainsi que l'établissement ayant transmis le dossier, de l'inscription en liste d'attente.

6 à 8 mois avant une date prévisible d'admission, un 1^{er} entretien est proposé au candidat et à sa famille/représentant légal avec la directrice et le psychologue.

Les contenus de cette 1^{ère} rencontre doivent nous permettre de faire connaissance et d'établir les 1^{ères} bases d'une réelle collaboration.

- ◆ Entretien avec le représentant de la direction :
 - Présenter l'établissement dans son environnement notamment associatif
 - Présenter l'organisation générale : activités proposées, personnel encadrant
 - Enoncer très clairement les grands axes du projet d'établissement

- ◆ Entretien avec le psychologue :
 - Présentation du rôle et de la fonction de psychologue au sein de l'établissement
 - Étude de la demande, des attentes de la famille et du candidat
 - L'anamnèse (parcours institutionnel, histoire familiale, de la maladie)
 - La situation actuelle : l'état de santé, les difficultés exprimées et les difficultés perçues
 - Le degré d'autonomie (transport, habillement, vie quotidienne ...)
 - La problématique familiale (place dans la famille, structure,...)

- ◆ L'éducateur référent du stage est aussi invité à se présenter au terme de 1^{er} contact.

- ◆ Préparation des stages et de l'admission par le pôle d'accompagnement social et de suite :
 - Evaluation de la situation de la personne, recueil des éléments permettant la compréhension de ses demandes et de sa situation en tenant compte de ses potentialités et de son environnement,
 - Mise en relation de l'ensemble des acteurs (établissement d'origine, service de transport, MDPH, CCAS...),
 - Préparation/constitution du dossier administratif.

Une première période de stage en général d'une semaine suivie d'une évaluation en réunion d'équipe, puis d'un rendez-vous avec le candidat et sa famille/représentant légal sont alors mis en place.

Les périodes de stage de pré-admission permettent d'affiner le projet futur et contribuent à l'intégration progressive de la personne. Elles permettent également de construire une relation avec la famille, basée sur une confiance réciproque.

◆ **Accueil lors du 1^{er} stage d'une semaine**

Le dossier de chaque candidat, accueilli pour une première période de stage, est présenté en réunion d'équipe.

Le référent éducatif organise l'accueil individualisé de la personne et propose une répartition d'activités équilibrée (hors activités sportives)

Un bilan écrit rédigé en fin de stage, à partir d'une synthèse pluridisciplinaire permet une première évaluation, basée sur l'observation de la personne accueillie et portant sur les points suivants :

- Arrivée/départ et vie quotidienne (autonomie)
- Relation aux autres (pairs, professionnels)
- Capacité de verbalisation
- Compréhension des consignes
- Comportement dans les ateliers, lors les temps informels, lors des repas
- Relation avec la famille : construction du lien

Au cours d'un rendez-vous avec le psychologue, un bilan écrit est remis et commenté à la famille.

Un exemplaire est conservé dans le dossier de la personne accueillie.

Cette procédure se renouvelle après chaque période de stage.

◆ **Deuxième stage :**

Objectif : affiner l'évaluation des capacités et difficultés sur une période plus longue.

Un **bilan psychomoteur** sera effectué au cours de ce 2^{ème} stage.

Objectif : évaluer les capacités et difficultés psychomotrices de l'adulte à un instant donné.

Le bilan porte sur les items :

- Organisation spatio-temporelle
- Le tonus
- La motricité fine
- Les coordinations dynamiques générales
- Les coordinations / dissociations
- La graphomotricité
- Le comportement
- La verbalisation

Ce bilan rendra compte des compétences psychomotrices et permettra d'affiner les indications pour proposer la future répartition des prises en charge, en mettant en avant les domaines qu'il faudra renforcer ou non.

Si la candidature est maintenue et le candidat sans prise en charge institutionnelle, nous pouvons proposer des séjours d'accueil temporaire afin d'éviter une rupture trop importante entre deux prises en charge. La durée de ces séjours est fixée en accord avec la famille/représentant légal.

◆ **Entretien d'admission :**

Lorsqu'une place est disponible, le candidat et sa famille/représentant légal sont reçus par les différents acteurs de la prise en charge :

- Proposition d'un emploi du temps, validé en réunion de synthèse
- Remise et explication des documents (Livret d'accueil, Règlement de fonctionnement, Charte)
- Le contrat de séjour rédigé en amont, est remis au candidat et à sa famille/représentant légal.

Après une 1^{ère} période d'observation de 6 mois, un document individualisé de prise en charge (DIPC) est élaboré et proposé à la personne accueillie et à sa famille/représentant légal.

Il sera renouvelé annuellement au terme d'une évaluation pluridisciplinaire et communiqué à la personne accueillie et à sa famille/représentant légal selon les mêmes modalités.

L'AFDAEIM, association gestionnaire, est informée par écrit de chaque nouvelle admission.

3.2.3. Le projet personnalisé

Au moment de chaque admission, le projet de la personne accueillie est défini globalement. Il sera affiné au fil de la prise en charge, en fonction de la connaissance que l'on aura de la personne et de l'évolution de sa situation familiale.

Le projet personnalisé est mis en œuvre à travers les actions individualisées proposées. Il s'appuie sur les besoins identifiés de la personne.

A chaque étape, la personne accueillie est actrice de son projet dans la mesure de ses capacités : information régulière sur le projet, recueil de ses besoins, prise en compte de ses propositions et remarques,...

Comment recueillir ces besoins ?

Trois étapes sont identifiées :

1. **Le recueil des informations, par l'observation et l'écoute**, qui va permettre de personnaliser le projet de la personne, dans sa globalité, dans son environnement (explorer la réalité de la personne sur le plan individuel, social, familial, habitudes de vie...).
2. **La synthèse de ces informations**, c'est à dire l'analyse de la situation mettra en évidence les principales difficultés et capacités de la personne accueillie.
3. Des **objectifs de travail** visant à réduire ces difficultés et augmenter ces capacités seront proposés à la personne accueillie et/ou son représentant légal.

Le projet personnalisé est mis en œuvre grâce les activités définies en réunion d'équipe, au regard des besoins spécifiques de la personne accueillie.

Cette répartition est annuelle et débute en septembre. Elle peut être revue à tout moment.

Nous avons volontairement choisi de fonctionner sur un cycle d'année scolaire. En effet la coupure des vacances d'été marque bien le début de chaque nouveau cycle de travail.

3.2.4. le suivi et l'évaluation du projet

La personne accueillie est au centre des préoccupations des différents partenaires qui, chacun de leur place et selon leurs missions, concourent à apporter les

réponses les plus adaptées dans les limites du possible, aux besoins identifiés de la personne accueillie.

Nous proposons au moins une réunion annuelle avec le résident et sa famille, le référent médico-psychologique et le référent éducatif.

A cette occasion, le projet personnalisé est revu et réactualisé lors d'une réunion de synthèse regroupant l'ensemble des personnes concernées.

Un compte-rendu est réalisé auprès de la personne accueillie, permettant de tenir compte de ses remarques et propositions. Une rencontre avec la famille est organisée. Nous leur faisons part des modifications proposées et recueillons leur adhésion.

Nous devons nous attacher, à formaliser le contenu du projet personnalisé, dans un document accessible aux personnes accueillies.

3.2.5. Fin de prise en charge

Trois cas de figure :

- Dans le cadre d'une réorientation,
- En cas d'interruption de la prise en charge du fait de l'établissement, la personne concernée sera informée au cours d'un entretien en présence des référents éducatif, psychologique et de son représentant légal. L'objectif est d'expliquer clairement pourquoi on est amené à prendre une telle décision, en fonction d'éléments et de faits objectifs et recensés. A chaque fois que cela sera possible, une solution sera proposée. La MDPH sera informée par courrier.
- Un arrêt de la prise en charge à la demande de la personne accueillie et/ou de son représentant légal.

Dans la mesure du possible, une fête de départ avec l'ensemble des personnes accueillies est organisée et cet évènement est marqué institutionnellement (cadeau...)

3.3. Le transport

Nous accueillons en priorité les personnes domiciliées dans le secteur nord de la Seine Saint-Denis, mais compte tenu de la situation géographique de l'établissement, quelques places sont occupées par des personnes originaires du Val d'Oise (communes limitrophes)

Quatre secteurs de ramassage sont organisés. Les circuits peuvent évoluer en fonction des admissions et sorties des bénéficiaires.

Lorsque les personnes accueillies bénéficient du transport de l'établissement, une participation financière leur est demandée.

Pour les personnes dont le domicile est excentré par rapport aux circuits habituels, ils sont soit accompagnés par leur famille au point de ramassage le plus proche, soit pris en charge par un transporteur privé (le coût est alors directement supporté par la famille).

Afin de soutenir le travail d'autonomie réalisé par les établissements antérieurs, nous favorisons l'utilisation des transports en commun pour les résidents les plus autonomes.

Deux véhicules, l'un de 9 places et l'autre de 7 places sont disponibles pour les activités à l'extérieur.

3.4. la restauration

Ce temps de la journée est très important pour les personnes accueillies. C'est un temps d'échange, de plaisir, et de convivialité. Mais c'est aussi une situation qui peut se révéler anxiogène pour certains.

Afin de proposer un cadre le plus sécurisant possible, des tables de quatre personnes sont réparties dans la salle à manger.

Chacun peut choisir sa place. Les membres de l'équipe éducative prennent leur repas avec les personnes accueillies et peuvent ainsi concourir à un meilleur encadrement de ce temps.

Les repas sont entièrement préparés sur place par le cuisinier, dans une cuisine collective.

Les menus sont proposés par la centrale d'achats qui fournit les matières premières.

Nous nous attachons à élaborer des menus équilibrés.

Nous constatons en effet qu'un grand nombre de bénéficiaires présente une surcharge pondérale, nuisible à leur santé.

Nous nous engageons à respecter les régimes alimentaires et les pratiques religieuses, s'ils sont compatibles avec une cuisine collective.

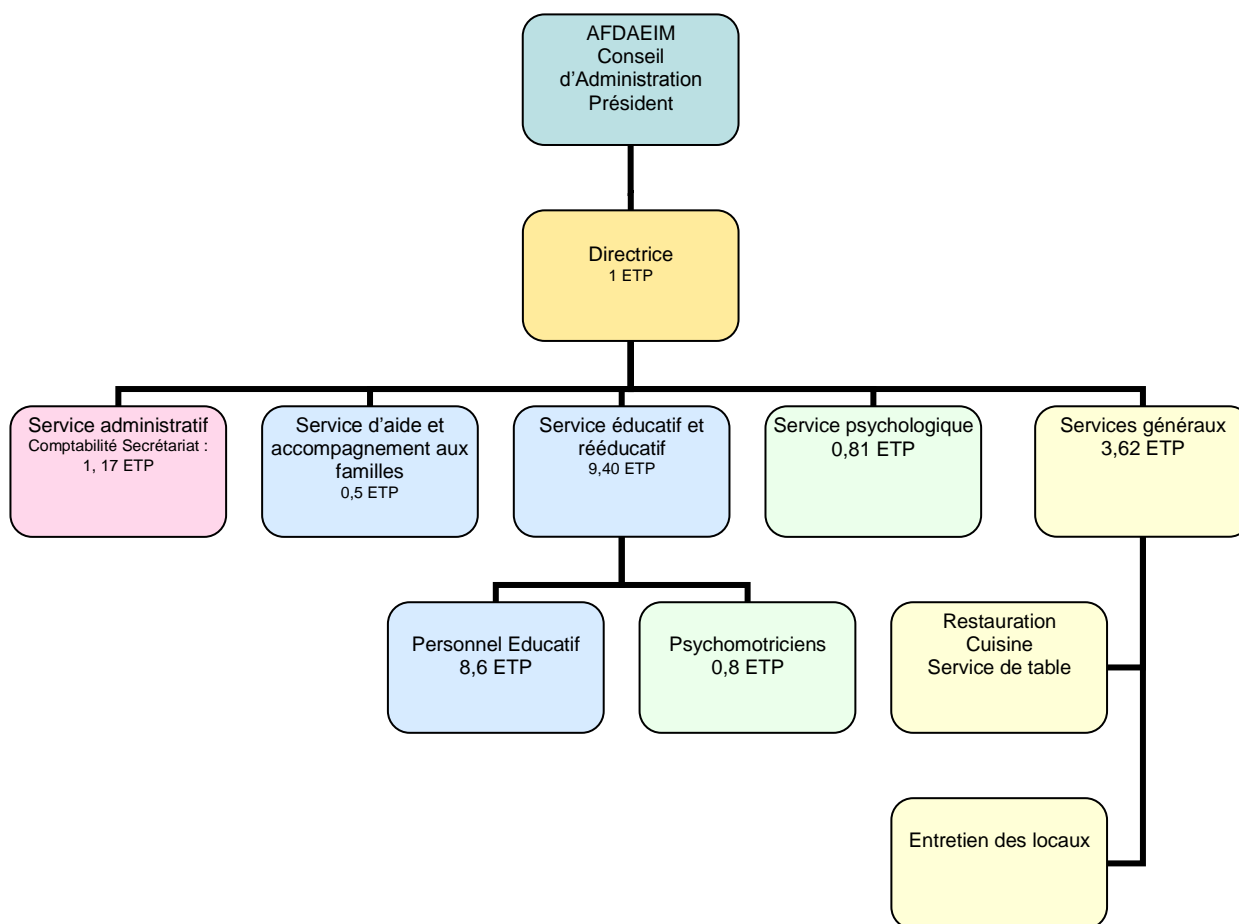
Le temps de repas est aussi un moment convivial. Plusieurs fois par an, un repas à thème est proposé. Un groupe de personnes accueillies prend en charge cet évènement (menu, déco...)

4. L'organisation au service de la personne accueillie

4.1. Le personnel

La Convention Collective de 1966 s'applique et détermine les niveaux de rémunération.

- **Organigramme fonctionnel**



- **Leurs fonctions**

L'ensemble des salariés ayant des compétences différentes et complémentaires, le travail doit s'envisager comme utilisant au mieux cette complémentarité pour mener à bien le service rendu aux personnes accueillies.

- **Niveaux de formation et qualifications**

L'ensemble du personnel est diplômé.

En plus des formations initiales, l'établissement favorisera à chaque fois que ses moyens humains et financiers le permettront, l'accession des salariés à une formation qualifiante.

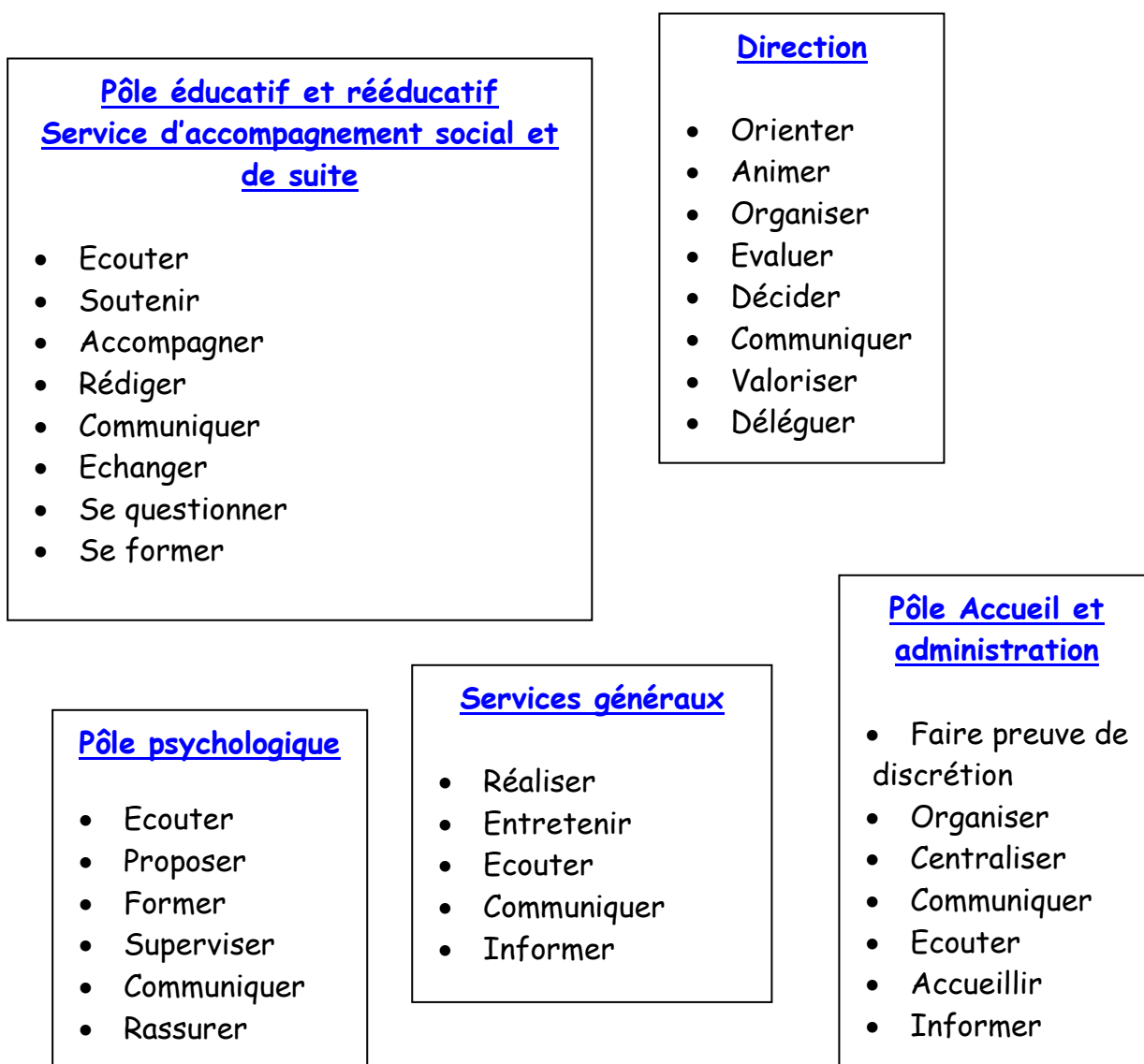
Le Plan de Formation continue est élaboré selon des priorités qui visent à l'amélioration des pratiques professionnelles et l'appropriation du cadre juridique. La formation continue peut être individuelle ou collective. Les actions collectives seront favorisées.

- **Compétences**

Au-delà du diplôme, le personnel doit présenter des compétences qui favorisent la mise en œuvre du projet d'établissement.

Ces compétences sont particulièrement mesurées lors du recrutement de personnel.

Elles sont définies par pôles fonctionnels.



- **Les réunions institutionnelles**

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire participe à la réunion hebdomadaire. Elle représente un des moments essentiels du travail institutionnel.

Durant ces réunions les projets personnalisés sont analysés, évalués et réajustés. L'éducateur référent rédige le compte-rendu, qui servira de base à la réunion avec la personne accueillie et sa famille.

La réunion doit être le lieu privilégié pour discuter du projet de la personne accueillie et pour échanger des informations.

- **Les responsabilités**

Au sein de l'AFDAEIM, le directeur d'établissement, par délégation du Président et du Conseil d'administration, exerce, de façon autonome la gestion financière, administrative et sociale de la structure.

- **Le règlement intérieur**

Le dernier règlement intérieur est en vigueur depuis janvier 2004. Il est commun à l'ensemble des établissements AFDAEIM de l'Ile de France.

Conformément à la loi, il est affiché en salle du personnel. Chaque salarié en reçoit un exemplaire à son embauche.

4.2. L'utilisation du capital temps

- **Les horaires**

L'ensemble du personnel bénéficie d'un accord de réduction du temps de travail.

Ainsi, le personnel à plein temps travaille 1470 heures annuelles.

Quant au personnel à temps partiel, le temps de travail est défini sur la base de 35 heures hebdomadaire.

- **Le calendrier d'accueil des résidents**

L'établissement est ouvert 206 jours dont 10 samedis.

- Une journée type

- 9 heures : arrivée des personnes accueillies et accueil
- 9 heures 30 à 12 heures : activités
Selon les projets individuels établis, chacun des résidents est accueilli au sein d'un groupe encadré par un ou deux professionnels.
- 12 heures à 13 heures : repas
Sauf pour le groupe cuisine, l'ensemble des résidents prend ses repas à la salle à manger, encadrés par les membres de l'équipe éducative.
Les plats sont servis à table par les agents de service.
- 13 heures à 14 heures : temps informels
Chacun a alors la possibilité de choisir un lieu d'accueil : détente, activités « sportives », film, bibliothèque...
Chacun de ces lieux est encadré par un ou des professionnels.
- 14 heures à 16 heures : activités
Même fonctionnement que pour les activités du matin.
- 16 heures : départ des résidents

Le travail spécifique le samedi est très important pour notre travail auprès des personnes accueillies.

Les groupes n'étant pas constitués au préalable, elles peuvent ainsi participer à une activité de leur choix.

Pour le personnel encadrant, ce temps de travail différent permet une plus grande observation des capacités des personnes accueillies. Cette observation est indispensable à l'élaboration des projets individualisés.

Le temps d'ouverture des samedis est également primordial pour notre travail avec les familles. Nous pouvons ainsi rencontrer des parents, frères et sœurs qui travaillent en semaine et organiser des réunions de groupe (préparation et bilan des séjours organisés par l'établissement, présentation d'une activité spécifique), Conseils de la Vie Sociale et Café des Parents.

4.3. L'aménagement des locaux

- **Les bâtiments**

Les locaux du Foyer de Jour s'organisent autour de deux groupes de bâtiments communiquant et sur trois étages.⁴

- **L'aspect sécuritaire**

L'ensemble du personnel est formé aux consignes de sécurité en cas d'incendie ainsi qu'au maniement des extincteurs.

Régulièrement, des exercices d'évacuation permettent d'évaluer la capacité des occupants à quitter les locaux dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, 3 salariés sont titulaires du SST (Sauvetage Secouriste du Travail) et bénéficient d'une mise à niveau annuelle.

Afin de garantir la plus grande sécurité et le meilleur confort possible tant aux salariés qu'aux résidents, l'entretien des locaux et les gros travaux sont planifiés annuellement.

Les contrôles nécessaires liés à la réglementation en vigueur sont réalisés annuellement par des entreprises indépendantes ainsi que les travaux préconisés.

L'évolution de la législation dans ce domaine accentue cet aspect sécuritaire, directement lié à notre activité d'accueil de personnes handicapées.

4.4. Utilisation des véhicules

Pour nous permettre de remplir au mieux notre mission, et tout particulièrement celle concernant l'insertion sociale, nous disposons de deux véhicules :

- Un véhicule de 7 places.
- Un véhicule de 9 places.

L'ensemble du personnel appelé à conduire ces véhicules possède une autorisation spécifique au transport des personnes, délivrée par la préfecture.

Les véhicules sont révisés et entretenus régulièrement.

Par ailleurs, l'établissement dispose d'un garage où les véhicules doivent être rangés après utilisation.

⁴ Voir plans en annexe 3

5. L'évaluation de la qualité: définition d'une politique

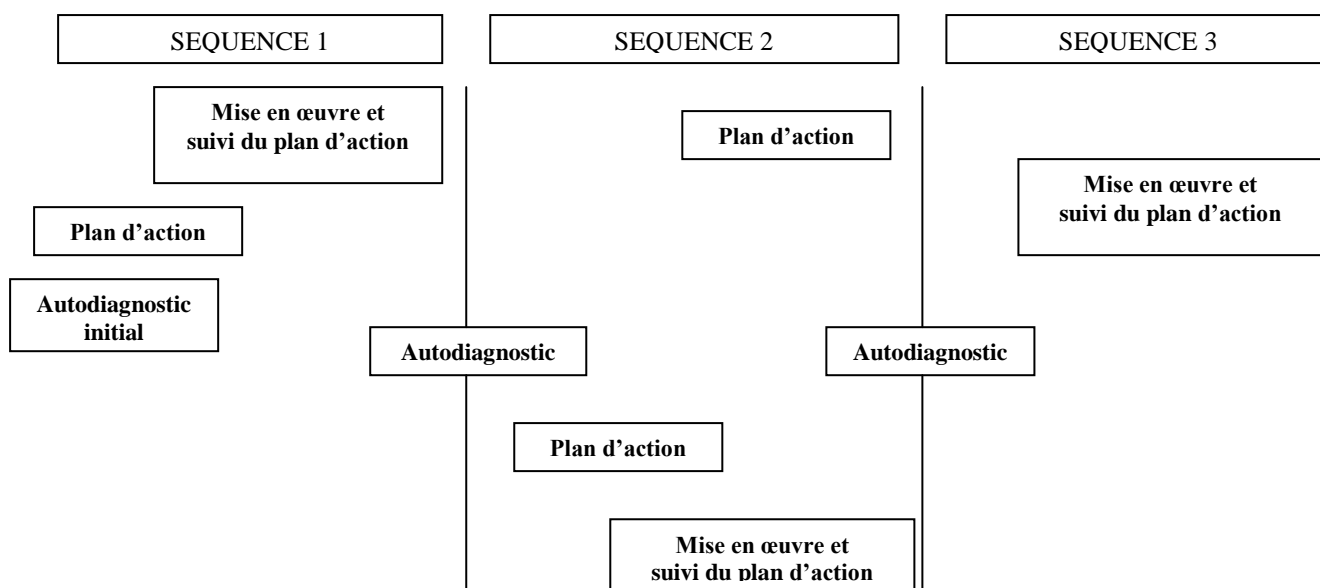
5.1. L'évaluation interne de la qualité de la prestation

L'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que « les établissements procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées (...) Les résultats de l'évaluation sont communiqués tous les 5 ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation. »

L'ensemble des établissements de l'AFDAEIM Région Parisienne, a décidé de démarrer, en février 2003, une démarche Qualité.

L'AFDAEIM étant affiliée à la FEGAPEI ⁽¹⁾, nous avons choisi de travailler avec leurs outils, Qualisnap et Qualiprogress.

Méthode :



(1) Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées

Au terme d'une formation action qui s'est déroulée sur un peu plus de un an, le personnel de l'établissement avait été formé à l'utilisation des outils.

Une telle démarche ne s'arrête pas à un moment donné. C'est une démarche continue de l'amélioration de la qualité de nos prestations. De ce fait, nous avons procédé à une 2^{nde} évaluation interne qui a abouti en 2009.⁵

5.2. La réunion hebdomadaire de synthèse : un autre espace d'évaluation

Ce temps de travail permet d'avoir un éclairage pluridisciplinaire sur l'évolution de chacune des personnes accueillies, au moins annuellement.

Par ailleurs, ce temps permet d'échanger et d'évaluer les pratiques professionnelles selon des thèmes définis : projet d'activités- organisation des prises en charge- problématiques particulières du public accueilli.

5.3. Rapports d'activité

Chaque année, une évaluation quantifiée est réalisée à l'occasion de l'établissement des comptes administratifs.

5.4. Les axes de travail

A l'analyse des résultats de l'évaluation interne, nous avons identifié 4 axes d'amélioration possibles :

- Questionner la Bientraitance au Foyer de Jour
 - Etablir une procédure « bientraitance »:
 - Identification des risques
 - Identification des seuils d'alerte
 - Traitement de la situation
- Améliorer l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre du projet individualisé
 - Rendre accessible aux personnes accueillies et/ou leur famille les écrits (compte-rendu, planning des activités, ...)
 - Poursuivre la mise en œuvre de l'outil d'observation, le réajuster (grille d'évaluation servant de support au recueil des données)

⁵ Voir résultats compilés en annexe 4

(évaluation de stage ou évaluation annuelle de la personne accueillie)

- Améliorer l'information et la participation des personnes accueillies et de leurs représentants légaux
 - Afficher la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
 - Améliorer la signalisation, l'identification des différents locaux.
 - Rendre accessible la charte et le règlement de fonctionnement de l'établissement aux personnes accueillies (rédaction en langage adapté)
 - Elaborer un outil de recueil du degré de satisfaction des personnes accueillies et/ou de leur représentant légal sous forme de 2 questionnaires distincts.

- Organiser les pratiques professionnelles
 - Etablir des procédures écrites correspondants à différents stades de la prise en charge (un cahier de procédure)
 - Rôle et missions du cahier de liaison
 - Incidents /situation d'urgence
 - Traitement d'une situation de maltraitance
 - Ecrits professionnels (bilan de stage, évaluation annuelle de la prise en charge, rédaction des projets d'activité...)
 - Instaurer des espaces d'échange :
 - Mettre en place des temps de réunions institutionnelles deux fois par an (cuisine, entretien, équipe éducative) sur le fonctionnement de l'établissement (Organisation du travail, événements) : le mercredi de 14h15 à 15h30
 - Instaurer des temps de réunion spécifiques par groupes fonctionnels : agents de service, cuisine, équipe éducative élargie)

Méthodologie :

Des groupes de travail et de réflexion sont constitués qui travailleront de janvier 2011 à mai 2011.

Travail autour de l'élaboration de documents en langage adapté :

- 3 membres de l'équipe éducative vont travailler avec un groupe de personnes accueillies afin d'élaborer le Règlement de fonctionnement et la Charte des droits et libertés : choix des items, des pictogrammes, images, photos.
- Mise à jour du livret d'accueil.

Elaboration des outils de recueil permettant de mesurer le degré de satisfaction des personnes accueillies d'une part et de leur famille d'autre part :

- Psychomotriciens et psychologues vont construire cet outil qui sera proposé à l'ensemble de l'équipe éducative et à la direction pour validation.
- Elaboration d'une procédure permettant le recueil des données de la façon la plus neutre possible
- Elaboration d'une grille de lecture permettant d'analyser et d'exploiter les questionnaires

Création de groupes de réflexion sur 2 thématiques : Vie affective - Bientraitance
Préparer le contenu et la méthodologie pour aborder ces thèmes en équipe éducative : définition des concepts- recherche documentaire- délimiter le champ de la réflexion.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Ce travail d'élaboration du projet d'établissement nous a permis de nous interroger sur notre fonctionnement, notre posture, notre savoir faire et savoir être.

Nous avons pris la mesure du travail accompli depuis 2005 ainsi que tout ce que nous avons à améliorer encore.

Loin d'être figé, ce document sera la base indispensable à une évolution des pratiques professionnelles au service de la personne accueillie.

A l'heure où notre secteur est en pleine restructuration et en mouvance, des partenariats devront être construits. Ce document s'inscrit donc dans une ligne d'élaboration plus globale du projet associatif.

Ce projet d'établissement a été soumis au Conseil de la Vie Sociale du Foyer de Jour le 16 octobre 2010 et au Conseil d'administration de l'AFDAEIM le 10 février 2011.

Il n'est pas destiné à être diffusé à l'extérieur de l'établissement, sans un accord préalable de la direction.